



COMMUNE DE COSSONAY

MUNICIPALITE

Cossonay, le 11 avril 2022/taz

**Préavis No 03/2022
au Conseil communal**

**relatif à un crédit global pour les études en lien avec la
mise en œuvre du Plan général d'évacuation des eaux**

TABLE DES MATIÈRES

1. PREAMBULE 3

2. PROJET..... 3

3. FINANCES 4

4. CONCLUSIONS 4

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a été mis en œuvre le 24 août 2011. Depuis lors, différentes mesures ont d'ores et déjà été réalisées.

Le présent préavis est déposé afin de solliciter différents crédits d'étude en vue de poursuivre dites mesures.

Par le passé, des crédits-cadre ont notamment été sollicités par les préavis 01/2013, pour une somme de CHF 400'000.— et par le préavis 08/2019, pour le même montant. Il faut relever que les sommes engagées dans le cadre des études sont ensuite amorties avec les dépenses d'investissement liées aux projets réalisés. En effet, selon les normes SIA en vigueur, l'avant-projet relatif à la réfection ou création d'un ouvrage, qui comprend notamment les montants liés aux études, représente environ 30% du coût global du projet, tous frais confondus.

Enfin, selon le vœu formulé par la Commission des finances lors de la précédente législature, ce préavis présente succinctement quelles sont les mesures du PGEE (ou pour le cas présent, les autres mesures liées à l'assainissement du réseau, non prévues par celui-ci) qui sont concernées par cette demande de crédit.

2. PROJET

Dans le planning de mise en œuvre du PGEE, les prochains travaux à mener sont les suivants :

Changement du collecteur d'eaux claires « En Pourriaz » (hors PGEE)

Un avant-projet a déjà été réalisé pour déterminer l'état de ce collecteur, lequel doit être intégralement changé puisque datant de 1946. Une étude plus complète doit être effectuée.

Assainissement des collecteurs d'eaux claires et usées, route de Lausanne (hors PGEE)

Le collecteur d'eaux claires serait sous-dimensionné et devrait être changé. La démarche nécessite une étude afin de préciser les besoins et d'envisager ou non des travaux.

Mise en séparatif du chemin du Prieuré (mesure PGEE n° 10)

Une partie du réseau du chemin du Prieuré est en système unitaire (mélange des eaux). La capacité des collecteurs d'eaux claires à cet endroit est insuffisante, ce qui doit être modifié. De fait, un nouveau collecteur d'eaux claires doit être installé et le collecteur d'eaux mélangées remplacé par un collecteur d'eaux usées. En outre, une station de pompage des eaux usées pourrait être nécessaire.

Assainissement des collecteurs d'eaux claires et usées, route de La Sarraz (mesure PGEE n° 19)

La capacité du collecteur d'eaux claires est partiellement insuffisante. Les collecteurs d'eaux claires et usées doivent être changés. Un avant-projet a déjà été établi et une étude plus complète doit être réalisée.

3. FINANCES

Des offres quant à ces études ont été sollicitées et le détail est fourni dans le tableau joint au présent préavis.

Le montant global des estimations s'élève à CHF 166'194.-, arrondi à CHF 170'000.-, somme correspondante au crédit global sollicité par ce préavis.

Projet	Montants
En Pourriaz	CHF 30'294.-
Route de Lausanne	CHF 34'020.-
Chemin du Prieuré	CHF 56'700.-
Route de La Sarraz	CHF 45'900.-
Total	CHF 166'914.-
Arrondi	CHF 170'000.-

4. CONCLUSIONS

La Municipalité a la charge de mettre en œuvre le PGEE et doit disposer des moyens pour réaliser des études avant de présenter des préavis d'investissement spécifiques à chaque projet. Pour cette raison, elle recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 03/2022 relatif à un crédit global pour les études en lien avec la mise en œuvre du Plan général d'évacuation des eaux ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accepter d'accorder le crédit global pour un montant de CHF 170'000.- pour financer les études concernant le changement du collecteur d'eaux claires « En Pourriaz », l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et usées à la route de Lausanne, la mise en système séparatif, changement de collecteur et création d'une station de pompage au chemin du Prieuré, et l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et usées à la route de La Sarraz;
- De financer ce crédit-cadre par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- De porter la valeur de ce crédit-cadre à l'actif du bilan ;
- D'amortir les sommes propres à chaque étude dans le cadre de l'amortissement des projets correspondants qui feront l'objet de préavis municipaux spécifiques.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

L.S.

V. Induni

T. Zito

Annexe : 1 tableau détaillant les offres et les études déjà réalisées

Délégué municipal : M. Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis : à convenir avec M. Moinat (idéalement à l'issue du Conseil du 7 mai 2022).

Préavis crédit cadre 2022

Dossier N°	Mesures PGEE	Lieu	Objet	Bureau	Coût estimatif des travaux	Honoraire % bureau d'ing.	Selon SIA Phase 31,32,33 et 41 soit 42%	Remarques	
2726	----	Collecteur en Pourriaz	Assainissement du coll. EC	Ribi	660'000.00	13.50	30'294.00	Avant-projet déjà réalisé (8% phase 31 SIA) Calcul de coût des honoraires en prenant en compte le changement total du collecteur EC	
---	----	Rte de Lausanne	Assainissement Coll. EU-EC	---	600'000.00	13.50	34'020.00	Pour définir ce que nous devrions faire sur la route de Lausanne, il faut au préalable attendre le résultat du projet sous le château	Faire un teste d'étanchéité des EU, en attente d'un devis. Le collecteur EC est, selon rapport du Bureau Ribl, sous dimensionnés.
---	10	Chemin du Prieuré	Mise en séparatif Coll. EU et EC	---	1'000'000.00	13.50	56'700.00	L'évacuation des EC et EU de ce chemin se fera par les collecteurs réalisés sur la parcelle 74	
2347	19	Route de la Sarraz	Assainissement Coll. EU-EC	Ribi	1'000'000.00	13.50	45'900.00	Avant-projet déjà adjugé (8% phase 31 SIA) par la Municipalité à RIBI	

Total

166'914.00

166'914.00